

CIRCULAIRE aux

**Employeurs du canton de SOLEURE
affiliés à la Caisse ALFA**

Bienne, décembre 2025

**CANTON DE SOLEURE -
Modifications dès le 1^{er} janvier 2026**

Mesdames,
Messieurs,

Le Conseil d'Etat du canton de Soleure a validé, lors de sa séance du 21 octobre 2025, une réduction du taux de cotisation pour le financement des PC-Fam de 0.15% à 0.12% à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette cotisation de 0.12% s'ajoutant au taux de cotisation global de 2.45%, celui-ci est diminué pour le canton de Soleure de 2.60% à :

2.57% dès le 1er janvier 2026.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agréer,
Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**